

pas grand'chose. Trois ou quatre hommes demandent le même fonds de bois et décident entre eux qui l'aura. En examinant les montants payés pour les fonds de bois accordés dans ces circonstances, je vois qu'ils sont ordinairement insignifiants, étant peut-être d'un dollar par mille, et s'élevant dans quelques cas à cinq dollars par mille; et les seuls montants respectables payés, autant que je l'ai remarqué, l'ont été pour neuf ou dix cantons de bois dans la région de la rivière de l'Arc, achetées par des Américains. Comme ces derniers n'appartenaient pas au *family compact*, on leur a permis de payer environ de \$110 à \$120 par mille; mais chaque fois que la demande venait d'amis du gouvernement, ils ont pu obtenir ces fonds de bois à très bas prix.

On va aussi prétendre, je n'en doute pas, que les règlements établis par le gouvernement au sujet des fonds de bois sont beaucoup plus avantageux au pays que ceux en vigueur dans Québec et dans Ontario; que le loyer du sol est plus élevé; que tandis que le loyer du sol dans Québec et dans Ontario est de \$2 par mille, les prix des permis du gouvernement fédéral sont de \$5 par mille. On va aussi prétendre que les droits de la Couronne sont plus élevés, que 5 pour 100 sur la valeur de la production du bois sont plus que 75 cents ou une piastre par mille de droits spécifiques. Mais la question n'est pas de savoir quels sont les règlements. On n'a pas critiqué les règlements. La question est de savoir si le gouvernement aurait dû, comme l'ont fait les gouvernements d'Ontario et de Québec, qui ont des règlements fixes qui s'appliquent à ces fonds de bois, offrir ces fonds de bois en vente sujets à ces règlements, et demander de la concurrence pour ces fonds de bois et les offrir aux plus hauts enchérisseurs. Aurait-il dû vendre ces fonds de bois à l'enchère ou les distribuer comme il l'a fait à ses amis sur leur demande privée? Je maintiens que ces fonds de bois auraient dû être vendus à l'enchère comme cela se pratique dans Ontario; les règlements s'appliquaient uniformément à tous les fonds de bois concédés sans égard à leur situation ou à leurs avantages; l'un pouvait avoir une plus grande valeur qu'un autre, l'un pouvait contenir une plus grande quantité de bois qu'un autre; l'un pouvait être situé plus avantageusement qu'un autre; l'un pouvait ne rapporter qu'un prix modique, et un autre un prix élevé, et le gouvernement, en refusant de vendre ces fonds de bois à l'enchère, s'est privé d'un revenu considérable. Avons-nous des preuves de ces faits? Je le crois. Nous avons le cas de l'honorable député de Lincoln (M. Rykott), qui a obtenu un fonds de bois, pour des amis, dit-il, sur la montagne des Cyprès, moyennant \$250, et l'a revendu immédiatement \$100,000. Si ce fonds de bois eût été vendu à l'enchère, le gouvernement, au lieu de recevoir \$250, aurait obtenu \$100,000. Nous avons le cas de quelques fonds de bois dans l'île du Chasseur qui furent vendus à des personnes de Chicago pour \$650,000, et qui avaient coûté aux premiers acquéreurs \$7,500.

Je crois que l'honorable député de Victoria est intéressé dans quelques fonds de bois de la rivière du Daim Rouge, et que l'un des associés a été autorisé à vendre ces fonds de bois, au nombre de quatre je crois, et les a vendus, à ce que l'on dit, pour le montant de \$100,000, et a empêché l'argent, d'où un procès, actuellement pendant, dit-on, devant la cour du Minnesota, dans lequel les représentants de Middlesex et de Victoria sont demandeurs, et leur associé, du nom de Dawes, est défendeur. Est-ce vrai ou non, je l'ignore. J'ai actuellement en ma possession un rapport produit dans le cours de cette session, et comprenant environ 12,000 pages in-folio, de correspondances au sujet de concessions de fonds de bois. Ce rapport est de beaucoup plus volumineux que celui que l'honorable député de Perth-Nord (M. Hesson), a accumulé sur son siège au cours de la dernière session—environ trois fois plus considérable. J'ai étudié ce rapport avec soin, et plus tard je ferai part à la Chambre du résultat de quelques-unes de mes recherches. Mais pour ce qui regarde la concession des taux, pour ce qui regarde la ques-

M. CHARLTON

tion de savoir si le gouvernement, en refusant de vendre ces fonds de bois à l'enchère, a négligé les intérêts du pays et perdu des revenus, j'appellerai l'attention sur quelques chiffres que renferme ce rapport. Voici les noms de quelques vendeurs et de quelques acheteurs, avec la considération accordée.

Vendeur	Acheteur	Considération.
Donald Gunne.	E. P. Leacock.	\$ 4,300 00
E. P. Leacock.	Thomas Renwick.	25,000 00
James Kent.	H. S. Strathy.	non donnée.
Joseph Shareman.	A. W. Ross.	300 00
E. P. Leacock.	Thomas Renwick.	25,000 00
A. W. Ross.	H. S. Strathy.	75,000 00
D. McFadden.	Germyn et Bolton.	9,000 00
Thomas Wells.	H. B. Beard.	8,000 00
Jos. G. Dawes.	Andrew R. Potter.	8,000 00
John Taylor.	Wm. J. Bishop.	10,000 00
Smith & Muir.	Compagnie d'exploitation de bois et manufacturière de Kéwatin.	1,000 00

Il y a une foule de transactions dans lesquelles des permis ont été cédés pour \$1 et "d'autres considérations importantes." C'est là le caractère de la plupart de ces états, probablement parce que ces messieurs ont jugé à propos de cacher le montant reçu ou payé, et ont en conséquence fait l'entrée du transport comme s'il eût été fait pour \$1 et "d'autres considérations importantes." Voici des cas, un pour \$75,000, deux pour \$25,000, un pour \$11,960, pour \$9,000, pour \$8,000 dans deux cas, et ainsi de suite. Ce même rapport contient ces cas où des fonds de bois accordés par le gouvernement à raison de \$5 par mille ont été revendus pour ces sommes considérables. Il y a le cas dont j'ai déjà parlé du député de Lincoln, qui a obtenu pour \$250, un fonds de bois de \$100,000; le cas d'un fonds de bois situé sur l'île du Chasseur et valant \$650,000 qui n'avait été payé que \$7,500. Dans la plupart des cas les permis et le montant payé dans ces transactions sont cadrés, mais ces aperçus que nous pouvons avoir suffisent pour convaincre la Chambre si elle est susceptible d'être convaincue, suffisent pour convaincre ce pays que la politique de ce gouvernement relativement à ces fonds de bois n'a pas été dans l'intérêt public, et n'a pas été une politique honnête. Maintenant, M. l'Orateur, examinons un instant le contraste qu'il y a entre la politique de ce gouvernement et celle de la province d'Ontario.

Depuis 1870 cette province a vendu 7,986 milles de fonds de bois et a reçu les montants suivants: En 1871, 467 milles ont rapporté \$117,000; en 1872, 4,592 milles ont rapporté \$531,000; en 1877, 438 milles ont rapporté \$78,136; en 1881, 1,412 milles ont rapporté \$730,000; en 1885, 1,057 milles ont rapporté \$326,000; la vente de 7,986 milles a donc rapporté \$1,785,000.

Le Dominion a vendu par arrêtés du conseil plus que trois fois cette quantité de terres et a reçu des montants qui se réduisent pratiquement à rien. Ce commentaire suffit pour démontrer que les honorables députés de la droite ne se sont pas acquittés de leurs devoirs comme ils auraient dû le faire, en refusant d'acquiescer à la motion faite par le chef de l'opposition de cette Chambre en mars 1882 lorsqu'il a déclaré que la concession de fonds de bois sans concurrence était une mauvaise politique qui devait être abandonnée.

Il y a quelques instants, M. l'Orateur, mon honorable ami de Wellington a demandé quelques-uns des noms. Comme je ne désire pas insérer dans les *Débats* tout un rapport, j'ai préparé un état concis de quelques-unes des entrées faites pour les fonds de bois, s'élevant à 600, que j'ai extraites de trois rapports, et il y a encore une année pour laquelle il n'y a pas de rapport, et c'est probablement une des pires, savoir, depuis février 1885 jusqu'à février 1886:

Membres de la Chambre des Communes et du Sénat qui ont reçu des fonds de bois pour eux-mêmes par arrêté du Conseil.

HYP. MONTPLAISIR, M.P.—

Arrêté du Conseil pour lui-même. Saskatchewan, 60 milles. A. C. pour lui-même, lac à la Plaine, 60 milles, 17 déc. 1883.